



RAPPORT

FATTU QUI

Contribuer à la dynamique économique, culturelle et environnementale de la Corse pour promouvoir les circuits courts et une agriculture respectueuse en mettant en place un label d'excellence.

Fattu qui est un projet de marque collective de certification qui donnera aux producteurs de denrées alimentaires la possibilité d'afficher un logo reconnaissable assurant au consommateur que la marchandise est produite en Corse avec des matières premières produites en Corse dans la mesure du possible, qu'elle n'aura jamais quitté l'île et que sa production est respectueuse de l'environnement.

Commission Développement économique, Transport et
Affaires européennes

21/01/2021

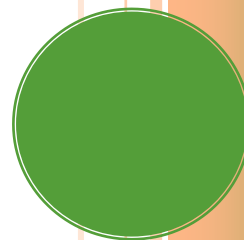


TABLE DES MATIERES

Pourquoi ce projet ?.....	2
Objectifs et moyens	2
Qu'est-ce qu'une marque collective de certification ?.....	3
Les différents objectifs	3
Transport	3
Agriculture et environnement	3
Gestion des dechets	4
Matières premières	4
Emploi local	5
Lingua Corsa	6
Subventions	6
Méthode de travail	6
Mise au point du cahier des charges	6
Les transporteurs et la grande distribution	7
Deux phases de certification	7
1 ^{ère} Phase : les Matières premières.....	7
2 ^{ème} phase : les Produits tranformés	7
Prolongation et contrôle	8
Budget et Financement	8
inFormation des producteurs et des consommateurs	9
Côté producteurs	9
Côté consommateur	10
Suite possible.....	11

PROJET : FATTU QUI

MISE EN PLACE D'UNE NOUVELLE MARQUE COLLECTIVE

POURQUOI CE PROJET ?

OBJECTIFS ET MOYENS

L'idée de ce projet nous est venue d'un constat simple : il faut changer rapidement notre mode de production et de consommation des produits alimentaires. De surcroît il est de plus en plus important pour les consommateurs de soutenir les acteurs locaux de l'alimentation en ayant la certitude que les produits soient bel bien d'origine corse mais aussi que les matières premières qui les composent soient d'origine corse.

Ce projet a pour but de mettre en avant les producteurs et distributeurs locaux tout en ayant un impact bénéfique sur l'environnement : en baissant l'empreinte carbone en limitant le transport des aliments et en favorisant une agriculture biologique, bien plus respectueuse des sols et de l'eau. Mais aussi en adoptant une façon de produire qui permette d'assurer un traitement des déchets qui soit en phase avec les objectifs fixés par la Collectivité de Corse (mise en place du tri à la source, gestion des déchets biodégradables, compostage etc...).

- Produit en Corse
- Avec des matières premières locales
- Une empreinte carbone optimale

Pour cela nous avons pour ambition de créer une marque collective de certification afin que les producteurs respectant le cahier des charges associé puissent utiliser un logo reconnaissable par les consommateurs grâce à une campagne de communication efficace.

Cette marque aura l'ambition d'être un modèle de production respectueux de l'environnement. Elle mettra en avant des produits de qualités et les circuits courts pour finalement être reconnue comme une marque d'excellence.

Pour cela, il faudra que ce projet porté par la Collectivité de Corse, associée aux différents partenaires concernés, mobilise les moyens humains, matériels et financiers, nécessaires à sa réussite.

QU'EST-CE QU'UNE MARQUE COLLECTIVE DE CERTIFICATION ?

La marque collective de certification est une marque qui peut être utilisée par toute personne respectant un cahier des charges homologué, qui instaure un système de contrôle. La marque doit appartenir à une personne morale qui ne dispose pas d'intérêts financiers directs associés à la marque.

Une fois la marque collective de certification créée par la Collectivité de Corse, celle-ci va permettre la mise en place d'un cahier des charges, portant notamment sur les règles d'application du logo sur les produits, afin de respecter les principaux objectifs de ce rapport, qui concernent l'origine des matières premières, l'interdiction de transport sur le continent et une production respectueuse de l'environnement. La marque sera attribuée produit par produit afin de valoriser le plus grand nombre d'acteurs après un audit d'habilitation.

LES DIFFERENTS OBJECTIFS

TRANSPORT

L'objectif premier est de réduire au maximum le transport des différents produits. Pour cela il faut qu'apparaisse dans le cahier des charge, l'interdiction de l'exportation transitoire sur le continent (pour une transformation, un conditionnement...), avant que la marchandise ne revienne sur l'île. Cette mesure permettra de distinguer les marchandises qui arrivent de la manière la plus directe possible du producteur aux consommateurs. Le consommateur aura le choix entre des produits, même d'origine Corse importés depuis le continent et des produits qui auront un meilleur bilan carbone car ils n'auront jamais quitté l'île.

L'idée est ainsi de favoriser le développement d'un nouveau réseau de distribution des marchandises pour éviter la situation ubuesque où certains produits quittent la Corse pour rejoindre des grossistes continentaux puis font chemin inverse pour se retrouver dans les rayons de notre île. Cette situation n'est optimale ni pour les consommateurs, puisque ceux-ci vont payer le « double-transport » des produits, ni optimale au niveau de l'empreinte carbone, ce qui est inconcevable en ces temps d'urgence climatique. Enfin il est important de souligner la demande croissante de produits locaux de la part des consommateurs. Ceux-ci tendent en effet globalement à consommer plus « éthique et responsable » et la marque répondrait ainsi à un réel besoin de « consommer mieux ».

AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT

Il est également évident qu'avec l'urgence climatique, il faut absolument favoriser une agriculture respectueuse de l'environnement. C'est pourquoi il faudra que cette marque collective soit aussi une marque qui valorise la production dite « Biologique » selon les réglementations européennes en vigueur, sans forcément

imposer la possession préalable d'un label ou d'une certification, notre marque garantissant ces mêmes critères.

Nous savons que la production intensive, avec l'utilisation abusive de pesticides et désherbants détruisent la biodiversité et polluent gravement les sols et les eaux. De plus, l'utilisation de certains produits chimiques qui agissent comme des perturbateurs endocriniens est déjà considérée comme néfaste et n'a pas encore montré l'étendue de ses possibles dangers sur la santé humaine.

C'est pourquoi il nous apparaîtrait comme un non-sens de créer une marque de certification collective avec un bilan carbone réduit, si les produits étaient du reste nocif pour l'ensemble de l'écosystème qu'est la Corse. Un contrôle strict des méthodes agricoles devra donc être effectué en amont de chaque certification pour garantir au consommateur des productions en extensif et une utilisation minimale des pesticides. Aucun produit issu d'élevage ou d'agriculture intensive ne pourra accéder à la marque. Concernant les pesticides, seules les molécules de synthèse ayant fait l'objet d'une autorisation dans la production biologique pourront être acceptées (normes européennes).

GESTION DES DECHETS

Toute production, implique et génère des déchets. C'est pourquoi, nous souhaitons mettre en avant, celles et ceux qui, malgré leur production, sont sensibles à cette question des déchets. Aujourd'hui ce problème est trop important en Corse pour que nous puissions faire l'économie d'en parler.

Nous proposons ainsi que la gestion des déchets par les producteurs soit l'un des critères d'éligibilité du label. L'objectif étant, bien entendu, d'être en phase avec la stratégie de la Collectivité de Corse. Même si les modalités techniques pourront être affinées par la suite, nous sommes déjà en mesure de proposer un certain nombre de prérequis comme :

- La mise en place du tri sélectif ;
- La réalisation du compostage ;
- S'engager à réutiliser tous les matériaux réutilisables de façon à diminuer la production de nouveaux déchets.

Il n'y aura pas de développement durable en Corse sans une gestion durable des déchets. Il nous semble primordial que cette marque de certification, qui représenterait notre marque d'excellence, ait un volet sur le traitement des déchets.

MATIERES PREMIERES

En ce qui concerne les produits nécessitant des ingrédients, ceux-ci devront être conçus avec le maximum de matières premières elles-mêmes certifiées par

notre marque collective. Bien évidemment, seules les matières premières pouvant être produites en Corse en quantité suffisante pour répondre à la demande de la grande consommation seront exigées par le cahier des charges. Cependant il faudra assez de producteurs certifiés afin de laisser la liberté aux entreprises de choisir leurs producteurs et ainsi éviter de créer une situation de monopole sur un produit en particulier. Lorsque la fabrication d'un produit nécessitera l'importation de matières premières, celles-ci seront évaluées selon leur qualité et leur origine géographique et devront être conformes à la philosophie de la marque.

Il n'y a en effet aucun intérêt à certifier un produit si toutes les matières premières sont importées et qu'il n'y a aucun contrôle sur leur origine « biologique » ou « éthique ». L'impact sur l'environnement et sur l'empreinte carbone serait alors négatif. Cette mesure va donc permettre de favoriser le circuit court et le commerce de proximité. Le consommateur aura donc la possibilité de choisir un produit qui développe l'économie locale à différentes échelles.

Concernant les organismes génétiquement modifiés (OGM), la question est particulièrement complexe vu la très grande quantité d'OGM existants, leur diversité et leurs impacts avérés ou suspectés extrêmement variables. Le choix sera donc laissé aux producteurs. Il existe déjà des labels ou des marques garantissant des produits sans OGM ou biologiques que les producteurs peuvent utiliser pour rassurer le consommateur. Notre marque met plutôt l'accent sur la réunion de bonnes conditions pour le respect de l'environnement et le développement local de la Corse. Pour les producteurs qui ne pourraient garantir de n'avoir aucune trace d'OGM à tous les stades de la production, ils devront s'en tenir aux réglementations en vigueur et le mentionner sur l'étiquette de leurs produits dans une volonté de transparence envers le consommateur.

EMPLOI LOCAL

Nous considérons cette marque comme étant un outil permettant le développement de l'Île dans son ensemble et qu'il doit permettre par conséquent de favoriser l'embauche de « ceux qui ont leurs centres d'intérêt moraux et matériel en Corse et dont les compétences sont suffisantes ». Il nous paraît donc indispensable qu'un des critères d'éligibilité à notre marque soit l'application et l'adhésion à la charte de l'emploi local. Bien évidemment il est à la charge des services de la Collectivité de Corse de définir quel sera le meilleur calendrier pour ajouter cette charte au cahier des charges afin qu'un maximum d'entreprises rejoignent notre marque de certification collective dans un premier temps, puis leur laisser un délai raisonnable afin de devenir signataires de la charte.

LINGUA CORSA

Dans le même esprit que l'emploi local, il nous paraît essentiel de valoriser la langue corse. Elle peut et doit trouver sa place dans les campagnes de communication des produits, sur les étiquettes et autres supports, mais aussi dans les lieux de productions et là où travaillent nos partenaires. C'est pourquoi parmi les critères d'éligibilité figurera l'adhésion à « a cartula di a lingua corsa ». Pour les mêmes raisons et dans les mêmes conditions que pour la charte de l'emploi local, les services de la Collectivité de Corse seront en charge de définir quel sera le meilleur calendrier pour ajouter cette charte au cahier des charges.

SUBVENTIONS

Pour que notre marque soit attractive et qu'elle soit un objectif réalisable, il est à charge de la Collectivité de Corse de financer des projets d'infrastructures permettant aux exploitants d'être éligible à la marque. De plus les exploitants déjà membres devraient avoir des bonifications de certaines aides afin qu'ils puissent développer leurs exploitations dans le respect de tous les critères de notre projet de société.

LE CONSOMMATEUR VA DONC POUVOIR CHOISIR FACILEMENT DES PRODUITS FAVORISANT L'ECONOMIE ET LES ACTEURS LOCAUX TOUT EN S'ASSURANT QU'IL N'Y A AUCUN IMPACT SUR SA SANTE AINSI QUE SUR L'ENVIRONNEMENT.

METHODE DE TRAVAIL

MISE AU POINT DU CAHIER DES CHARGES

Pour chaque produit, une étude sera menée pour vérifier sa qualité, ses ingrédients, son empreinte carbone et ce, à toutes les étapes de la production. Un cahier des charges devant être déposé pour la marque, il devra comporter des alinéas concernant chaque produit ou type de produit en prenant en compte tous les cas particuliers.

Enfin chaque cahier des charges devra être revu tous les 6 ans afin de prendre en compte les nouvelles normes agroalimentaires et d'améliorer le transport et la production des marchandises pour continuer les efforts pour des produits les plus respectueux possibles de l'environnement (transports en commun ; véhicules électriques ...).

LES TRANSPORTEURS ET LA GRANDE DISTRIBUTION

Evidemment, pour la réussite de cette marque collective, nous devons réinventer nos systèmes de transport et de distribution. C'est pourquoi il faut un audit sur le transport et la distribution des produits agroalimentaire. Nous connaissons déjà bien le nombre d'exploitants, les surfaces exploitées, si elles sont certifiées agriculture biologique ou non et la quantité de production mais le réseau de distribution est beaucoup moins connu.

L'audit doit ainsi répondre à plusieurs questions :

- Quelle proportion de marchandises part sur le continent pour revenir sur l'île ?
- Quelle proportion de marchandises produites en Corse arrive dans les réseaux de grande distribution ? Dans les épiceries ? Les marchés ?
- La Corse a-t-elle les moyens techniques nécessaires pour réorienter les circuits de distribution afin de réduire l'empreinte carbone ? Quelles doivent être ces modifications ? Sinon quels sont les manques ?

Toutes ces réponses sont indispensables afin de choisir avec le plus de précision quelles seront les restructurations à apporter.

DEUX PHASES DE CERTIFICATION

1^{ERE} PHASE : LES MATIERES PREMIERES

La première phase de production concernera uniquement les matières premières, comme les fruits, les légumes, les céréales ect...

Une fois les cahiers des charges adoptés, les producteurs pourront s'inscrire et demander à utiliser le logo de la marque collective de certification dès qu'ils auront fourni toutes les pièces demandées par le cahier des charges. De plus, il pourra être nécessaire dans certaines filières de faire un contrôle in-situ selon les besoins du cahier des charges (notamment pour garantir que la production est « biologique » selon les réglementations européennes en vigueur).

Si un producteur souhaite voir plusieurs de ses produits certifiés, il devra faire autant de demandes que de produits concernés.

2^{EME} PHASE : LES PRODUITS TRANSFORMES

On pourra ainsi certifier, dans un second temps, les produits transformés. Ces derniers devront être composés exclusivement de matières premières certifiées dès lors que celles-ci existent sur le territoire. D'autre part, si certaines matières premières sont produites en Corse mais qu'une seule d'elle fait partie de notre marque, le producteur aura la liberté de se fournir chez un autre producteur de l'île ne possédant pas la certification pour éviter toute situation de monopole. Enfin si

certaines produits n'ont aucun producteur en Corse ou sont produits dans de trop petites quantités pour servir à l'approvisionnement, l'entreprise aura le droit de se fournir ailleurs que sur l'île tant que la matière première qu'il importe correspond aux réglementations européennes sur les productions dites « biologiques ».

Le cahier des charges devra donc déterminer quelles matières premières correspondent à quel cas de figure et donc les conditions de leur utilisation.

Dans tous les cas le Conseil Exécutif devra veiller à prendre les meilleures dispositions afin que le cahier des charges soit le plus proche des objectifs décrit ci-dessus sans pour autant placer certains producteurs de matières premières en position de monopole face aux producteurs de produits transformés.

Une fois les cahiers des charges adoptés, les producteurs pourront s'inscrire et demander à utiliser le logo de la marque collective de certification dès qu'ils auront fourni toutes les pièces demandées par le cahier des charges.

Si un producteur souhaite voir plusieurs de ses produits certifiés, il devra faire autant de demandes que de produits concernés.

PROLONGATION ET CONTROLE

Une fois la certification acceptée, celle-ci est valable 2 ans. Afin qu'elle puisse être renouvelée le producteur devra remplir un dossier de prolongation et être contrôlé comme le prévoit le cahier des charges.

Si un producteur a plusieurs produits certifiés, il devra faire un dossier par produit mais les contrôles pourront être groupés.

La Collectivité de Corse pourra faire des contrôles à tout moment afin de vérifier que les producteurs respectent bien les règles de la marque collective.

Si un producteur ne respecte pas les règles du cahier des charges, la Collectivité de Corse pourra prendre des sanctions qui vont du simple rappel au règlement, jusqu'à la radiation de la marque collective de certification ainsi qu'à d'éventuelles sanctions financières.

BUDGET ET FINANCEMENT

Evidemment, avant la mise en place d'un tel processus, le Conseil Exécutif de Corse devra procéder à une estimation du coût de la mise en place de cette marque collective de certification. Il devra aussi estimer le coût des différentes études qu'il aura à faire au préalable.

Il déterminera ensuite le prix que devra régler chaque entrepreneur afin de pouvoir rejoindre la marque collective de certification. Ce prix devra être

suffisamment élevé pour assurer la viabilité de la marque, sans pour autant être trop élevé et dissuasif ce qui pourrait aussi entraîner une augmentation significative du prix des produits.

Tous les bénéfices réalisés par la marque devront être réinvestis pour financer des travaux de remise à niveau et réaliser des audits.

Il appartiendra aussi aux services de la Collectivité d'estimer les moyens humains à mobiliser, et le coût que cela représente.

INFORMATION DES PRODUCTEURS ET DES CONSOMMATEURS

COTE PRODUCTEURS

Il est essentiel pour la viabilité du projet de convaincre un maximum de producteurs de rejoindre notre démarche. Pour cela il va falloir réaliser une campagne d'information chez les entrepreneurs afin de leur montrer l'opportunité qu'ils ont de rejoindre notre marque collective. Cette campagne d'information peut prendre plusieurs formes selon les possibilités financières de la Collectivité de Corse.

Il faudra dans un premier temps cibler les entreprises qui n'auront pas besoin de changer leur manière de produire et qui pourront proposer leur marchandise avec le logo dès le lancement de la marque collective de certification.

Pour cela il faudra que le Conseil Exécutif de Corse commande une étude d'impact qui aura plusieurs objectifs :

- Démontrer l'intérêt qu'ont les consommateurs corses pour les produits locaux.
- Démontrer l'intérêt financier et l'augmentation probable du chiffre d'affaire pour les entrepreneurs.
- Démontrer l'impact écologique que pourrait avoir la réduction de l'empreinte carbone.

Dans le même temps un système d'audit pourrait être créé afin que les entrepreneurs puissent savoir comment transformer leurs exploitations pour rejoindre notre marque collective. Pour inciter un maximum d'exploitants à rejoindre notre marque collective, on pourrait imaginer un soutien financier pour réaliser les travaux.

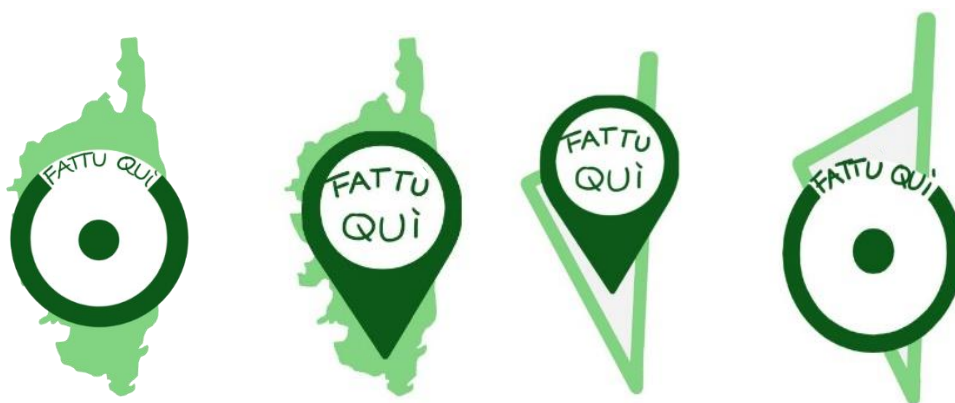
Enfin, la formation des jeunes est un axe important de notre projet. En effet il faudra, en s'appuyant sur l'ODARC et sur les différents lycées agricoles de Corse, proposer une formation pour expliquer notre démarche et inciter les jeunes futurs agriculteurs à souscrire à notre marque collective de certification. On peut imaginer une visite d'exploitations « modèles », une formation sur les cahiers des charges et leurs contraintes, les bienfaits de cette manière de production tant au point de vue

économique qu'écologique et, pourquoi pas, imaginer des aides financières pour les agriculteurs qui s'engagent à souscrire à notre certification pendant 10 ans.

COTE CONSOMMATEUR

Pour les consommateurs, il faudra imaginer une campagne de communication efficace et pertinente.

De plus, nous proposons plusieurs logos provisoires qui sont facilement reconnaissables par le consommateur. Ils mettent en avant le fait que la production est faite en corse et sont de couleur verte pour rappeler que le produit respecte bien les meilleures normes écologiques, tant en termes de production que de transport. Ils contiennent la petite expression « fattu quì » en langue corse qui renforce encore plus l'idée de production locale.



SUITE POSSIBLE

Le projet « fattu quì » a pour objectif principal de soutenir les circuits courts et de respecter les normes environnementales les plus exigeantes afin de répondre, en partie, à deux problématiques majeures que la Corse devra affronter dans le futur.

La première est l'autonomie alimentaire, une nécessité absolue afin d'arriver à une autonomie de plein droit. La seconde est la contrainte écologique qui va dans les prochaines décennies redéfinir notre rapport à l'agriculture et plus généralement à la nature. La Corse, de par son insularité, sa faible démographie et sa position géographique se doit d'être à la pointe en ce qui concerne la protection environnementale et d'être un exemple pour toutes les régions de Méditerranée.

De plus, cette marque permet de soutenir l'emploi local ainsi que le développement de la langue corse puisque tous ses adhérents seront signataires des deux chartes.

Si cette marque de certification collective est un succès, nous pouvons imaginer la possibilité de certifier des établissements de restauration ou des produits d'artisanat. Mais nous pouvons aussi imaginer étendre cette marque à bien d'autres secteurs d'activités comme l'audiovisuel, les services, les industries, le numérique...

Cette marque doit être et sera le reflet de la société corse que nous voulons pour demain.